

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 mai 2025

LEVER LES CONTRAINTES À L'EXERCICE DU MÉTIER D'AGRICULTEUR - (N° 1437)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 1084

présenté par

M. Potier, Mme Thomin, Mme Battistel, M. Benbrahim, M. Echaniz, M. Lhardit, M. Naillet, Mme Rossi, Mme Jourdan, M. Barusseau, M. Courbon, M. Dufau, Mme Allemand, M. Aviragnet, M. Baptiste, M. Baumel, Mme Bellay, M. Bouloux, M. Philippe Brun, M. Califer, Mme Capdevielle, M. Christophle, M. David, M. Delaporte, M. Delautrette, Mme Diop, Mme Dombre Coste, M. Eskenazi, M. Faure, M. Fégné, M. Garot, Mme Godard, M. Gokel, Mme Got, M. Emmanuel Grégoire, M. Guedj, M. Hablot, Mme Hadizadeh, Mme Herouin-Léautey, Mme Céline Hervieu, M. Hollande, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, Mme Mercier, M. Oberti, Mme Pantel, M. Pena, Mme Pic, Mme Pirès Beaune, M. Pribetich, M. Proença, Mme Rouaux, M. Aurélien Rousseau, M. Roussel, Mme Runel, Mme Récalde, M. Saint-Pasteur, Mme Santiago, M. Saulignac, M. Simion, M. Sother, Mme Thiébault-Martinez, M. Vallaud, M. Vicot, M. William et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 2, insérer l'article suivant:**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

L'État se donne comme objectif de réviser, en vue de son application dès 2025, le plan stratégique national. À cet effet, l'État veille à :

« 1° Fixer une nouvelle trajectoire d'aides différenciées selon la taille des exploitations pour répondre à l'objectif de renouvellement des générations fixé par la loi n° du d'orientation pour la souveraineté alimentaire et agricole et le renouvellement des générations en agriculture ;

« 2° Réformer le cahier des charges de la certification « Haute Valeur Environnementale » afin d'introduire l'objectif de réduction de 50 % de l'utilisation et des risques globaux des produits phytosanitaires ;

« 3° De soutenir le potentiel de développement de l'agriculture biologique et le développement des mesures agro-environnementales et climatiques ;

« 4° D'expérimenter un système assurantiel destiné à couvrir le risque des changements de pratiques agricoles. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés se justifie par son texte même.